

CONTRAT DE VENTE D'ÉQUIPEMENT

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

	PRÉAMBULE	7
0.00	INTERPRÉTATION	7
0.01	Terminologie.....	7
0.01.01	Bon de Commande.....	7
0.01.02	Charge.....	7
0.01.03	Conditions Générales de Vente.....	8
0.01.04	Contrat.....	8
0.01.05	Documentation.....	8
0.01.06	Équipement.....	8
0.01.07	Fabricant.....	8
0.01.08	Force Majeure.....	8
0.01.09	Personne.....	8
0.01.10	Représentants Légaux.....	9
0.01.11	Soutien Technique.....	9
0.01.12	Taux Préférentiel.....	9
0.02	Préséance.....	9
0.03	Juridiction.....	9
0.03.01	Assujettissement.....	9
0.03.02	Non-conformité.....	9
	a) Divisibilité.....	10
	b) Disposition alternative.....	10
0.04	Généralités.....	10
0.04.01	Cumul.....	10
0.04.02	Dates et délais.....	10
	a) De rigueur.....	10
	b) Calcul.....	10
	c) Reports.....	11
0.04.03	Références financières.....	11
0.04.04	Renvois.....	11
0.04.05	Genre et nombre.....	11
0.04.06	Titres.....	11
0.04.07	Présomptions.....	12
0.04.08	Connaissance.....	12
0.04.09	Acceptation.....	12
1.00	OBJET	12
1.01	Vente.....	12
1.02	Condition.....	12

	a) Financement.....	12
	b) Notification.....	12
2.00	CONTREPARTIE.....	13
	2.01 Prix.....	13
	2.02 Ajustement.....	13
3.00	MODALITÉS DE PAIEMENT.....	13
	3.01 Avance.....	13
	3.02 Livraison totale.....	13
	3.03 Livraison partielle.....	14
4.00	SÛRETÉS.....	14
	4.01 Transfert du titre de propriété.....	14
	4.02 Reprise de possession.....	14
5.00	ATTESTATIONS RÉCIPROQUES.....	14
	5.01 Statut.....	14
	5.02 Capacité.....	14
	5.03 Effet obligatoire.....	15
	5.04 Commission.....	15
	5.05 Divulgateion.....	15
6.00	ATTESTATIONS DU VENDEUR.....	15
	6.01 Propriétaire.....	15
	6.02 Charge.....	15
7.00	ATTESTATIONS DU CLIENT.....	15
	7.01 Livraison.....	16
	7.02 Assurances.....	16
8.00	OBLIGATIONS RÉCIPROQUES.....	16
9.00	OBLIGATIONS DU VENDEUR.....	16
	9.01 Livraison et installation.....	16
	9.01.01 Lieu.....	16
	9.01.02 Responsabilité.....	16
	9.02 Délais et pénurie.....	17
	9.03 Documentation.....	17
	9.04 Pièces de rechange.....	17
	9.05 Garantie.....	17
10.00	OBLIGATIONS DU CLIENT.....	17
	10.01 Utilisation et soin.....	17

10.02	Assurance	17
10.03	Emplacement de l'Équipement.....	18
10.04	Charge.....	18
11.00	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES.....	18
11.01	Force Majeure	18
11.01.01	Exonération de responsabilité.....	18
11.01.02	Prise de mesures adéquates	18
11.01.03	Droit de l'autre PARTIE	18
11.02	Relations entre les PARTIES	19
11.02.01	Entrepreneurs indépendants	19
11.02.02	Contrôle.....	19
11.02.03	Aucune autorité.....	19
11.03	Exécution complète	19
11.04	Recours	19
11.04.01	Choix	19
11.04.02	Aucune restriction.....	20
11.05	Prescription.....	20
12.00	DISPOSITIONS GÉNÉRALES	20
12.01	Avis.....	20
12.02	Résolution des différends	20
12.02.01	Négociations de bonne foi.....	20
12.02.02	Médiation	20
12.02.03	Arbitrage	21
12.03	Élection.....	21
12.04	Exemplaires.....	21
12.05	Modification	21
12.06	Non-renonciation	21
12.07	Transmission électronique.....	21
13.00	FIN DU CONTRAT.....	22
13.01	De gré à gré	22
13.02	Annulation.....	22
13.03	Sans préavis.....	22
13.04	Avec préavis.....	22
14.00	ENTRÉE EN VIGUEUR.....	23
15.00	PORTÉE.....	24

LISTE DES ANNEXES

	PAGE
ANNEXE A – EXTRAIT DE RÉOLUTION DU VENDEUR.....	25
ANNEXE B – EXTRAIT DE RÉOLUTION DU CLIENT.....	26
ANNEXE 0.01.03 – CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE.....	27
ANNEXE 0.01.06 - LISTE DE L'ÉQUIPEMENT VENDU.....	28
ANNEXE 2.01 – PRIX DE VENTE.....	29

○○○○○

© edilex inc.
www.edilex.com

CONTRAT DE VENTE D'ÉQUIPEMENT, intervenu à, province de, Canada.

ENTRE: V1 (nom de la personne physique), (occupation), domicilié(e) et résidant au (numéro civique et nom de la rue), en la ville de (nom de la ville), province de (nom de la province), (code postal);

OU

V2 (dénomination sociale), personne morale dûment constituée selon la Loi sur les (nom de la loi sous laquelle la société par actions a été constituée), ayant sa principale place d'affaires au (numéro civique et nom de la rue), en la ville de (nom de la ville), province de (nom de la province), (code postal);

OU

V3 (dénomination sociale), personne morale dûment constituée selon la Loi sur les (nom de la loi sous laquelle la société par actions a été constituée), ayant son siège social au (numéro civique et nom de la rue), en la ville de (nom de la ville), province de (nom de la province), (code postal), représentée par (nom du représentant), son (titre du représentant), qui est dûment autorisé à agir à cette fin;

OU

V4 (dénomination sociale), personne morale dûment constituée selon la Loi sur les (nom de la loi sous laquelle la société par actions a été constituée), ayant son siège social au (numéro civique et nom de la rue), en la ville de (nom de la ville), province de (nom de la province), (code postal), et dûment enregistrée sous le numéro (.....) conformément à la Loi (nom de la loi sous laquelle la société par actions est enregistrée), représentée par (nom du représentant), son (titre du représentant), qui est dûment autorisé à agir à cette fin tel qu'il(elle) le déclare [ou tel qu'indiqué dans la résolution de l'administrateur unique [ou du conseil d'administration]];

CI-APRÈS DÉNOMMÉE LE «VENDEUR»;

ET: (identification du client);

Table with 2 columns: VENDEUR, CLIENT

CI-APRÈS DÉNOMMÉE LE «CLIENT»;

CI-APRÈS COLLECTIVEMENT DÉNOMMÉES LES « PARTIES ».

PRÉAMBULE

LES PARTIES DÉCLARENT CE QUI SUIT :

- A) Le VENDEUR est une entreprise oeuvrant dans le domaine de la vente et de la distribution d'équipement informatique;
- B) Le CLIENT est une entreprise (*description des activités du client*);
- C) Le CLIENT désire acquérir de l'équipement informatique produit/distribué par le VENDEUR qui est intéressé à lui vendre un tel équipement;
- D) Il est dans l'intérêt des PARTIES de consigner les modalités de leur entente dans un écrit sous seing privé;
- E) Les PARTIES désirent que cet écrit s'interprète comme un contrat de gré à gré.

À CES FINS, LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

0.00

INTERPRÉTATION

0.01 Terminologie

À moins d'indication contraire dans le texte, les mots et expressions commençant par une majuscule qui apparaissent dans le Contrat, ou dans toute documentation subordonnée à celui-ci, s'interprètent comme suit :

0.01.01 Bon de Commande

désigne tout bon de commande émis par le CLIENT en vertu du Contrat et assujetti à celui-ci.

0.01.02 Charge

VENDEUR	CLIENT

désigne une cause légitime de préférence, un démembrement du droit de propriété, une modalité de la propriété, une restriction à l'exercice du droit de disposer et une sûreté conventionnelle ou légale;

0.01.03 Conditions Générales de Vente

désigne les conditions générales de vente du VENDEUR dont un exemplaire est reproduit à l'annexe 0.01.03 du Contrat.

0.01.04 Contrat

désigne le présent contrat incluant le préambule et ses annexes, toute documentation reliée ou subordonnée à celui-ci, ainsi que toutes les modifications qui peuvent lui être apportées à l'occasion par les PARTIES, conformément à la section 12.05; les expressions «des présentes», «aux présentes», «en vertu des présentes» et «par les présentes» et toute autre expression semblable, lorsqu'elles sont utilisées dans le contrat, font généralement référence à l'ensemble du contrat plutôt qu'à une partie de celui-ci à moins d'indication contraire dans le texte;

0.01.05 Documentation

désigne la documentation du Fabricant relative à l'exploitation de l'Équipement que le VENDEUR doit fournir au CLIENT.

0.01.06 Équipement

désigne les produits identifiés à l'annexe 0.01.06 des présentes.

0.01.07 Fabricant

désigne toute entreprise ayant fabriqué un Équipement informatique visé par le Contrat.

0.01.08 Force Majeure

désigne tout événement imprévisible et irrésistible échappant au contrôle d'une PARTIE contre lequel celle-ci ne peut pas se protéger ou se prémunir; cela comprend notamment et sans limiter la portée de ce qui précède : tout sinistre provoqué par la nature, épidémie, incendie, accident, guerre (qu'elle soit déclarée ou non), insurrection, émeute, acte de terrorisme, grèves illégales, arrêt ou ralentissement de travail spontané, lock-out, changement dans les conditions de marché, panne de lignes de télécommunications ou d'électricité, interventions par les forces armées militaires ou civiles, ou obéissance à un acte de gouvernement ou à une ordonnance d'un tribunal ou d'une autorité publique;

0.01.09 Personne

VENDEUR	CLIENT